

CPR-130322

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 22 mars 2013

9 heures

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Neil Boucher, président
Jacques Paul Couturier
Katherine Gravel
Gaston LeBlanc
Patrick Maltais

Lisa Roy
Sid-Ahmed Selouani
Céline Surette
Lynne Castonguay, secrétaire
Sylvie Doiron, secrétaire de direction désignée
Pascal Robichaud, registraire

Personnes excusées : Jacques Paul Couturier, Katherine Gravel et Émilie Urbain

Absence : Shawn Beaulieu

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum, et déclare la réunion ouverte. Il est 9 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-130322

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-130208

Correction :

- ▶ À la page 2, deuxième puce, cinquième ligne, il faut lire : « ... en deuxième année soit de 20 étudiantes ou étudiants. »

R : 02-CPR-130322

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-130208 soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Note de service de Suzanne LeBlanc, coordonnatrice de la reconfiguration des programmes, en date du 12 mars 2013, adressée à Neil Boucher, président, relativement à une mise au point sur la reconfiguration des programmes.

Le Comité des programmes note que la liste des programmes à reconfigurer compte 134 programmes. De ceux-ci, 65 programmes ont été adoptés (dont trois abolis) par le Sénat académique, soit 48,5 %. Quinze autres programmes ont été examinés par le conseil de faculté ou le Comité des programmes, soit 11,2 %. Par ailleurs, 25 autres programmes ont été examinés par la coordonnatrice et ils seront présentés au conseil de faculté prochainement. Ceci dit 105 programmes sur 134, soit 78,4 %, ont été examinés par la coordonnatrice ou une instance.

Par ailleurs, à la suite d'une demande du Sénat académique au sujet de l'OFG-9 (Capacité de s'exprimer en anglais), un examen des programmes déjà reconfigurés a été fait. Il appert que six programmes doivent préciser un seuil minimal pour satisfaire l'OFG-9. Ce seuil sera le cours ANGL1022. Pour les programmes en voie de reconfiguration, on compte trois programmes qui nécessiteront un ajustement.

Le Comité des programmes donne les mandats suivants:

À la secrétaire générale : Réviser le Répertoire de cours de premier cycle afin que le seuil minimal des programmes reconfigurés pour l'OFG-9 soit le cours ANGL1022.

Au registraire : Préparer un régime pédagogique et un règlement universitaire qui correspond à la nouvelle ligne directrice du Sénat académique.

Au VRER : Aviser les unités concernées des changements à apporter aux feuilles de route des programmes ciblés.

- 4.2 Courriel de Paul-André Chiasson, doyen de la Faculté d'ingénierie, à Neil Boucher, président, indiquant qu'il présentera une demande pour la mise en vigueur des programmes reconfigurés de sa Faculté.

5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

5.1 Reconfiguration du programme d'information-communication (doc. 37/12-13)

Le président présente la proposition de reconfiguration du programme d'information-communication. Il explique que le Département a profité de l'exercice pour répondre à certaines lacunes du programme qui ont été identifiées lors de l'évaluation du programme en 2012. Quelques modifications mineures sont notées :

- ▶ Dans le formulaire CPR-1, au point 4.8 (Capacité de s'exprimer en français), on indique qu'il y a des pénalités assez sévères pour les fautes de français dans les travaux des cours d'information-communication. Cette pratique devrait paraître dans le Répertoire de cours et en conséquence être indiquée dans le formulaire CPR-10 (au point 2.4).
- ▶ Dans le formulaire CPR-1, au point 4.9 (Capacité de s'exprimer en anglais), on indique « ... ou un cours de niveau supérieur selon le résultat du test de classement. » Cette phrase revient à plusieurs endroits dans les formulaires. Elle doit être retirée à tous les endroits en raison de la nouvelle ligne directrice du Sénat académique.

Le Comité des programmes saisit l'occasion pour discuter du nouveau cours ICOM2320 Communication multimédia. Le Comité note que ce nouveau cours ressemble au cours GEIN3020 offert dans le programme de Baccalauréat en gestion de l'information au Campus de Shippagan. En raison des liens apparents entre les deux cours, et dans un esprit de viabilité des programmes, le Comité des programmes encourage les unités à se mobiliser et à examiner la possibilité de double-sigler le cours ou encore d'offrir le cours en utilisant des moyens technologiques afin que toutes les étudiantes et tous les étudiants du premier cycle puissent en profiter.

5.1 **Reconfiguration du programme d'information-communication (doc. 37/12-13) (suite)****R : 03-CPR-130322**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures et dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès arts (majeure en information-communication). »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

R : 04-CPR-130322

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat ès arts (majeure en information-communication), le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ICOM2220 Journalisme en ligne; ICOM2230 Contextes médiatiques; ICOM2320 Communication multimédia; ICOM2330 Communication interne; ICOM2340 Communication persuasive; ICOM3220 Communication de crise; ICOM3230 Communication interculturelle; et ICOM3600 Communication promotionnelle. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

R : 05-CPR-130322

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat ès arts (majeure en information-communication), le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours ICOM2781 Journalisme écrit I. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Note : Le Comité des programmes note la modification proposée à la description du cours ICOM2520 Relations publiques.

R : 06-CPR-130322

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat ès arts (majeure en information-communication), le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ICOM3500 Communication promotionnelle et ICOM3800 Histoire des médias. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

R : 07-CPR-130322

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle ICOM. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

5.1 **Reconfiguration du programme d'information-communication (doc. 37/12-13) (suite)**

R : 08-CPR-130322

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

5.2 **Reconfiguration du Baccalauréat appliqué en design d'intérieur (doc. 38/12-13)**

Le Comité des programmes passe en revue le programme reconfiguré de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur. Le Comité soulève les points suivants :

- ▶ Dans les formulaires CPR-1 et CPR-10, au point 2.2, le Comité des programmes souhaite que l'on étoffe d'avantages sur les propos des approches pédagogiques du programme plutôt que de certains cours.
- ▶ Dans le formulaire CPR-1, aux points 4.2, 4.3, 4.5 et 4.7, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours parmi plusieurs disciplines. Le Comité des programmes est d'avis que certains sigles ne correspondent pas à l'objectif visé. Les sigles doivent correspondre à ceux retenus dans la banque de cours de formation générale. Par exemple, pour l'OFG-5, les cours ALLE, HIST, LING, LITT, PHIL, PSYC, SCPO, SCRE, SOCI ne semblent pas correspondre à la connaissance dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences.
- ▶ Dans le formulaire CPR-1, au point 4.9, il faut indiquer que l'objectif de la formation générale sera atteint par le cours ANGL1022. Cette correction doit être apportée dans le texte du formulaire CPR-1, dans les tableaux, dans les formulaires CPR-2, CPR-10 et CPR-11.

Le Comité des programmes estime que ces modifications sont mineures. Les documents peuvent être corrigés et remis au Secrétariat général au plus tard le 15 avril 2013.

R : 09-CPR-130322

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures et dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

5.3 **Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (doc. 41/12-13)**

Le président présente les modifications proposées pour la reconfiguration des programmes de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (régulier et coopératif). Il note que le titre du programme sera modifié et portera désormais le nom « Développement durable et zones côtières ». Les points suivants sont soulevés :

- ▶ Le Comité des programmes note que le cours STAT2633 n'a pas été retenu dans le programme reconfiguré. Le Comité souhaite connaître les raisons pourquoi, le programme n'offre plus de cours en statistique. Le Comité aimerait aussi savoir comment l'étudiante ou l'étudiant pourra suivre le cours GIZC3021 Métho de recherche en GIZC sans aucune notion en statistique. Le Comité souhaite que l'on étudie la possibilité que le cours FOR2443 devienne un cours à option des disciplines connexes et que le cours STAT2633 demeure obligatoire.
- ▶ Le Comité des programmes note que l'ancien programme comptait huit crédits en chimie alors que le nouveau en compte trois seulement. Le Comité est d'avis que l'on diminue de façon significative le nombre de crédits en sciences alors que le programme porte sur le développement durable. Le Comité aimerait connaître les raisons qui motivent ce changement.

5.3 **Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (doc. 41/12-13)** (suite)

- ▶ Dans le formulaire CPR-1, au point 4.9, il faut éliminer la dernière phrase du paragraphe et, dans le tableau 2, il faut éliminer la note 1.
- ▶ Dans le formulaire CPR-2, le cours CHIM1043 est prévu dans les disciplines connexes. De plus, ce cours est indiqué comme étant un préalable au cours GIZC3200. À noter que le cours CHIM1043 n'existe pas. Une correction dans les formulaires s'avère nécessaire.
- ▶ Dans le formulaire CPR-4, pour le cours GIZC2050, le Comité des programmes suggère que le titre du cours soit *Enjeux sociaux : zones côtières*. Ce nouveau titre doit être modifié là où il apparaît dans les formulaires.

Les modifications devront paraître dans un document refondu au complet.

Suivi : Campus de Shippagan

5.4 **Reconfiguration des programmes de 1^{er} cycle en psychologie (doc. 42/12-13)**

Le président présente les modifications proposées dans les programmes reconfigurés de 1^{er} cycle en psychologie. Il note que, pour le programme de spécialisation en psychologie, une dérogation est demandée. Le programme comptera 90 crédits de formation fondamentale qui seront distribués comme suit : 66 crédits dans la discipline principale et 24 crédits dans les disciplines connexes.

Le Comité soulève les points suivants :

- ▶ Le Comité des programmes accepte, en principe, la demande de dérogation pour le programme de spécialisation. toutefois, dans le formulaire CPR-1, au point 5, le Comité souhaite que l'on procède à une réécriture plus sommaire des raisons pourquoi la dérogation s'avère nécessaire.
- ▶ Le contenu du cours PSYC1000 Introduction à la psychologie n'est pas en lien direct avec l'objectif de formation générale 5 (Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences). Le Comité souhaite que ce cours ne soit pas inclus dans la banque de cours de formation générale pour l'OFG-5. Il doit être retiré là où il apparaît dans les formulaires CPR-1 (point 4.5, tableau 4) et CPR-8 (Banque de cours de formation générale).
- ▶ Dans le formulaire CPR-4, pour le cours PSYC2001, le Comité des programmes aimerait savoir ce que veut dire « validité écologique » dans la description de ce cours.
- ▶ Dans le formulaire CPR-10 pour le programme de Majeure en psychologie, au point 2.1, le texte dépasse la longueur permise. Une réécriture s'avère nécessaire ou encore une partie du texte doit être déplacée à un autre endroit dans le formulaire.

Suivi : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

6. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130208**

6.1 **(5.1) Reconfiguration du programme de B. Sc. (Nutrition) (doc. 14 et 14A/12-13)**

Aucun nouveau document.

6.2 **(5.4) Reconfiguration du Baccalauréat en travail social (doc. 31/12-13)**

Aucun nouveau document.

6.3 **(5.5) Reconfiguration du Baccalauréat en arts visuels (doc. 32/12-13)**

Aucun nouveau document.

6.4 **(5.6) Reconfiguration des programmes - projet de règlements transitoires (doc. 35/12-13)**

Aucun nouveau document.

6.5 (22) Modification de la condition d'admission - sociologie (doc. 25 et 25A/12-13)

Le président présente les raisons qui motivent la demande de la Faculté des arts et des sciences sociales de modifier la condition d'admission en sociologie. Il appert que la sociologie est l'un des domaines d'études où l'Université de Moncton est la seule à exiger des mathématiques de 12^e année. Ceci nous positionne défavorablement par rapport aux universités concurrentes. Le Comité des programmes note que plusieurs universités canadiennes francophones n'exigent pas Math12 à l'admission en sciences sociales.

Le Comité des programmes accepte les raisons de ce changement et la proposition suivante est mise aux voix.

R : 10-CPR-130322

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification de la condition d'admission aux programmes de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en sociologie) et de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en sociologie) pour qu'elle passe de la condition « B » à la condition « A ». »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

6.6 (26) Modification à la condition d'admission - science politique (doc. 30 et 30A/12-13)

Le président présente les raisons qui motivent la demande de la Faculté des arts et des sciences sociales de modifier la condition d'admission en science politique. Il appert que la science politique est l'un des domaines d'études où l'Université de Moncton est la seule à exiger des mathématiques de 12^e année. Ceci nous positionne défavorablement par rapport aux universités concurrentes. Le Comité des programmes note que plusieurs universités canadiennes francophones n'exigent pas Math12 à l'admission en sciences sociales.

Le Comité des programmes accepte les raisons de ce changement et la proposition suivante est mise aux voix.

R : 11-CPR-130322

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification de la condition d'admission aux programmes de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en science politique) et de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en science politique) pour qu'elle passe de la condition « B » à la condition « A ». »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-121205**

7.1 (4.4) Reconfiguration de la Mineure en sciences religieuses (doc. 15/12-13)

Aucun nouveau document.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-121015**

8.1 (4.3) Reconfiguration du programme B.A. (Majeure en études familiales) (doc. 8/12-13)

Aucun nouveau document.

8.2 (16) Demande d'abolition de cours n'ayant pas été offerts depuis quatre ans (Faculté des sciences de l'éducation (doc. 2/12-13))

Voir point 16 de l'ordre du jour.

Le point 8.2 peut être retiré de l'ordre du jour.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

9.1 (12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)

Aucun nouveau document.

9.2 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31 B/11-12)

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120418

10.1 (4.2) Programmes de mineure non conforme

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120327

11.1 (17) Modifications au programme de Maîtrise en sciences appliquées (doc. 22/11-12)

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110608

12.1 (16) Suspension des admissions au programme de Baccalauréat en science infirmière (pour infirmière ou infirmier immatriculé) (doc. 31/10-11)

Aucun nouveau document.

12.2 (18) Modification au règlement sur la reconnaissance des acquis (règlement 9.9) (doc. 33/10-11)

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208

13.1 (21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15/10-11)

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-100615

14.1 (18) Modifications au cours PSYC4900 (doc. 37/09-10)

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

15.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)

Aucun nouveau document.

16. COURS EDAN N'AYANT PAS ÉTÉ OFFERTS DURANT LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES (DOC. 36/12-13)

Le président passe en revue les raisons données par la Faculté des sciences de l'éducation afin de maintenir dans la banque des cours EDAN deux cours n'ayant pas été offerts depuis quatre ans. Le Comité des programmes accepte les raisons, mais estime que d'ici deux ans, si les cours ne sont pas offerts, les contenus de cours seront périmés et les cours devront être abolis automatiquement.

R : 12-CPR-130322

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'on maintienne dans la banque de cours les cours EDAN 2001 et EDAN 4943 étant entendu qu'ils seront retirés de la banque en mai 2015 s'ils n'ont pas été offerts en 2013-2014 ou 2014-2015. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

17. MODIFICATIONS D'UN PRÉALABLE; DEMANDE D'ACTIVATION DE COURS RECONFIGURÉS (DOC. 39/12-13)

R : 13-CPR-130322

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée aux préalables du cours ECON2220 Économie quantitative I. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

R : 14-CPR-130322

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte que les cours ECON2060 Économie de l'environnement; ECON2070 Économie de la santé et ECON2080 Thèmes spéciaux en économie I, créés en lien avec le projet de reconfiguration des programmes en économie, entrent en vigueur en septembre 2013. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 Courriel de Paul-André Chiasson

Courriel de Paul-André Chiasson, doyen de la Faculté d'ingénierie, à Neil Boucher, président, indiquant qu'il présentera une demande pour la mise en vigueur des programmes reconfigurés de sa Faculté.

19. PROCHAINE RÉUNION

À déterminer.

20. CLÔTURE

La séance est levée à midi.

Contresigné le _____

Neil Boucher, président

Lynne Castonguay, secrétaire